



# NEWSLETTER

## CLUB RETRAITÉS SNB



JANVIER 2023 – NUMERO 004

### Edito du Président

#### *Pourquoi Rester au SNB après son passage en retraite ?*



**Alain François MALASSIGNÉ**  
Président de l'Union des Retraités

Pour certains adhérents qui passent du statut de salarié à celui de retraité la question se pose ainsi...à la fois directe et brutale... avec trop souvent une réponse radicale.

Bien sûr, pour beaucoup, le fait d'adhérer depuis longtemps au SNB et de partager ses valeurs humanistes, son esprit d'indépendance et d'ouverture suffisent pour répondre positivement à cette question.

Mais pour d'autres ce n'est pas suffisant. Cette appartenance à ce syndicat qui leur a sans doute beaucoup apporté lors de leur vie active en les accompagnant dans les périodes difficiles, en portant auprès des directions de leur entreprises leurs revendications entre autres salariales, n'a plus désormais de réelle justification.

Nous avons trop souvent entendu ce message pour y rester indifférents.

Depuis de nombreuses années nous avons voulu montrer qu'il existait de nombreuses et bonnes raisons pour rester ensemble et **nous apportons à nos adhérents retraités informations et services pour leur donner envie de maintenir le lien.**

#### → Une revue de presse quotidienne réalisée par nos militants retraités

**Nous vous proposons chaque jour une revue de presse via Facebook ou Twitter**, en sélectionnant pour vous et diffusant les informations bancaires, juridiques économiques ou sociales les plus intéressantes. Pour profiter en un seul point à une actualité riche et diversifiée, il vous suffit de vous abonner à nos pages (liens disponibles sur notre site [www.club-retraite.snb.fr](http://www.club-retraite.snb.fr)).

## → Des services et avantages à prix de groupe

**Services et avantages sont également à votre disposition avec notre site internet qui se veut le prolongement de ce que votre CSE vous proposait** lorsque vous étiez en activité avec de multiples promotions dans tous les domaines (Hôtellerie, voyages, location de voitures, loisirs, manifestations culturelles spectacles, bons d'achats dans les plus grandes enseignes, etc...)

Nous vous avons aussi déjà fait profiter d'accords spécifiques très avantageux pour des achats de vins de Champagne ou de Bordeaux et tout récemment de Voyages aux conditions particulièrement intéressantes.

**Nous avons souhaité aller plus loin et vous annonçons deux nouveaux services disponibles dès janvier 2023.**

## → Une Mutuelle Santé négociée pour les retraités adhérents SNB

Elle permettra de couvrir l'adhérent retraité mais aussi son conjoint et les enfants à charge. Cette offre adaptée vous sera proposée en partenariat avec MGEN solutions, mutuelle du groupe Groupe VYV.

## → Une protection juridique spécifique retraités SNB.

Cette protection juridique consiste à fournir une assistance téléphonique, accompagner et prendre en charge des frais de procédure en cas de différend ou de litige opposant l'assuré à un tiers dans des domaines adaptés aux besoins de nos adhérents retraités.

Ces garanties spécifiquement négociées pour vous concernent l'intégrité physique, le recours médical, les services publics, les voyages, les animaux de compagnie, les emplois familiaux...

Nous aurons le plaisir de vous détailler ces deux nouveaux services dans la prochaine édition de cette lettre d'information.

Nous espérons que ces deux nouveautés qui viennent étoffer et renforcer notre offre de services pourront tout d'abord répondre à vos attentes et plus encore, vous conforter dans votre choix de rester bien longtemps fidèles à notre belle et grande famille qu'est le SNB.

Avec mes plus amicales pensées.

**Alain François MALASSIGNÉ**

# Infos Retraites et déclarations de revenus 2022



## Revalorisation des retraites de base :

4 % à compter du 01 juillet puis 0.8 % au 01 janvier 2023

## Revalorisation des retraites complémentaires :

5.12 % à compter du 01 novembre 2022

## Pour votre déclaration fiscale revenus de 2022 :

→ **Le plafond de déduction des 10 %** passe de 3 912 € à 4 123 € au niveau du foyer fiscal.

Le montant minima par pension de 400 € passe à 422 €.

### → **L'abattement sur le revenu imposable des personnes âgées ou invalides évolue :**

Il passe de 2 484 € à 2620 € si le revenu global n'excède pas 16 410.

Et à 1 310 € si le revenu global est compris entre 16 410 € et 26 400 €.

### → **Le plafond d'accueil des personnes âgées et frais d'entretien d'un ascendant ou d'un descendant** passe de 3 592 € à 3 786 €.

Les cotisations sociales qui seront prélevées sur vos retraites à compter du 01/01/2023

Parts	Revenu Fiscal de Référence			
	Inférieur à	Compris entre	Compris entre	Supérieur à
1 part	11 614 €	11 614€ <u>et</u> 15 183€	15 183€ et 23 564€	23 564 €
1,5 part	14 715 €	14 715€ et 19 237€	19 237€ et 29 854€	29 854 €
2 parts	17 816 €	17 816€ et 23 292€	23 292€ et 36 144€	36 144 €
Demi-part en plus	3 101 €	4 054 €	6 290 €	6 290 €
Assurance-maladie	Exonération	Exonération	1 %	1 %
Contribution Sociale Généralisée (CSG)	Taux = 0 %	Taux réduit = 3,8 % déductible du Revenu Imposable	Taux médian = 6,6 % déductible pour 4,2% du Revenu Imposable	Taux normal = 8,3 % déductible pour 5,9% du Revenu Imposable
Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA)	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %

Ces seuils ont été réévalués de 1.60 % par rapport à ceux de 2022, car ces données sont actualisées chaque année pour tenir compte de l'évolution des prix hors tabac constatée pour l'année n-2.

Si vous êtes proches des seuils et que votre revenu fiscal de référence augmente de plus de 1.60 % vous pourriez changer de taux. Cependant cette modification n'est applicable que si votre revenu imposable de référence franchi deux années consécutives le seuil de revenu fixé.

## Les vacances c'est essentiel, pour les retraités aussi !



Vous connaissez les chèques vacances proposés par l'ANCV mais connaissez-vous le programme proposé chaque année et accessible sans intervention de votre ancien employeur.

### **Séniors en vacances**

est un programme qui favorise le départ en vacances des seniors en s'appuyant sur :

#### → Une offre de séjours de qualité, pensés pour les seniors :

L'ANCV, à partir d'un cahier des charges rigoureux, une large sélection de séjours à tarifs préférentiels, aux quatre coins de la France, et même sur quelques destinations en Europe.

Les séjours sont proposés « tout compris hors transport » selon deux types de durée (5 jours ou 8 jours), et intègrent la pension complète, les animations et activités au sein et hors de l'équipement touristique.

→ Une aide financière est accordée à tout retraité dont le revenu net imposable est inférieur à certains montants, ainsi qu'à toute personne rattachée à son foyer fiscal.

Les proches aidants, les aidants professionnels et les jeunes volontaires en service civique qui accompagnent les seniors sur site sont également éligibles à l'aide financière sans condition de ressources.

#### → Des prix attractifs :

5 jours / 4 nuits : 343€ max/pers, sans conditions  
ou 193€ max/pers avec 150€ d'aide ANCV, sous réserve d'éligibilité.

8 jours / 7 nuits : 410€ max/pers, sans conditions  
ou 230€ max/pers avec 180€ d'aide ANCV, sous réserve d'éligibilité.

#### → Deux modalités d'accès :

En groupe, grâce aux acteurs intervenant auprès des seniors (CCAS, associations, ESMS, clubs service, ...) qui souhaitent organiser un séjour de vacances en groupe pour leurs publics et se doter d'un support complémentaire d'accompagnement des résidents, contribuant à la prévention et à la lutte contre la perte d'autonomie,

Individuellement, en toute autonomie : les seniors et / ou les aidants peuvent s'inscrire individuellement sur un séjour au sein d'un groupe constitué.

Pour plus d'infos,

Consultez le catalogue des destinations :

<http://static.ancv.com/ddmc/externe/site/hermes/DPS/sev/flipbook/index.html#p=1>

Ou le programme complet :

[https://www.ancv.com/seniors-en-](https://www.ancv.com/seniors-en-vacances?utm_source=visiteurs_ancv_com&utm_medium=slideshow&utm_campaign=D1809_SEV_ALL_AUTO)

[vacances?utm\\_source=visiteurs\\_ancv\\_com&utm\\_medium=slideshow&utm\\_campaign=D1809\\_SEV\\_ALL\\_AUTO](https://www.ancv.com/seniors-en-vacances?utm_source=visiteurs_ancv_com&utm_medium=slideshow&utm_campaign=D1809_SEV_ALL_AUTO)  
[WEB](#)

## Des idées cadeaux pour vos proches ou pour vous ?



### Pour vivre des expériences inoubliables.

Découvrez le nouveau partenaire de l'Union des Retraités SNB/CFE-CGC, Wonderbox et ses plus de 140 000 activités proposées à partir de 10€.

→ **Obtenez : 15% de remise sur tous les coffrets cadeaux** en suivant le lien ci-dessous.

<https://collectivite.wonderbox.fr/promotion/code/0511e09e5658faf665b6fd90c2128637>

→ **Obtenez : 5% de remise sur l'achat d'une Supercard**

**Pour booster votre pouvoir d'achat.** La Supercard est une e-card échangeable contre plus de 250 cartes cadeaux de vos enseignes préférées.

Offre disponible en suivant le lien ci-dessous :

<https://secteur4.shops.supercard.fr/>

**WWW.CLUB-RETRAITE-SNB.FR**  
CLUBRETRAITE@SNB-SERVICES.ORG